



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

PROCÈS VERBAL N° 5

Réunion en plénière : 16 février 2023.

A : 18 h 00

Présidence : Mme Sadia SALEM

Secrétaire: M. GRISEL Philippe,

Membres participants : MME BREANT Marine, LECARPENTIER Cloé, M. CHANDELIER Thierry

Absents excusés: MM. PAUMIER Anthony, HERBERT Stéphane,

Absent non excusé: M. BOUGUERN Sami

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueuses suspendues, de joueuses non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante, absence de surclassement).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, le club recevant doit faire parvenir la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et doit comporter le motif de ce report au moins 5 jours avant la date du match. Le club demandant le report doit le formuler avec une date et une heure de match ultérieure. La demande sera validée ou non par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.



HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

DECISION :

Suite au retrait de la compétition U14F de l'équipe du SC Frileuse, reçu par mail, l'accès à la coupe DFSM U14F est impossible pour cette équipe. Par conséquent la commission des compétitions féminines homologue la rencontre ENT Grand Couronne FC/COC – SC Frileuse sur le score 3-0 en faveur de ENT Grand Couronne FC/COC.

COUPES FÉMININES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE MARITIME

COUPE SENIORS FÉMININE à 8

La Commission procède au tirage des 1/8 de finale de la compétition ; les matchs programmés le **dimanche 12 Mars 2023 à 14h30** se déroulent sur le terrain du club premier nommé.

En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

RECEVANT	VISITEUR
EU FC	AJC BOSC LE HARD
FC DIEPPE	CAUDEBEC ST PIERRE F
US DOUDEVILLE	CANY FC
FC BARENTIN	AL DEVILLE MAROMME
GRPT CAUX & SCIE	JS DES FALAISES
AS MONTIVILLIERS	FUSC BOIS GUILLAUME



YVETOT AC	MONT SAINT AIGNAN FC
SC OCTEVILLE	FC NEUFCHATEL OU AS GOURNAY

COUPE U17 FÉMININE à 8

La Commission procède au tirage des 1/8 de finale de la compétition ; les matchs sont programmés le **samedi 25 Février 2023 à 15h30** se déroulent sur le terrain du club premier nommé.

En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

RECEVANT	VISITEUR
FC ROUEN PLATEAU EST	SC OCTEVILLE
ESM GONFREVILLE	FC DIEPPE
HAVRE CAUCRIAUVILLE	CMS OISSEL
FC OFFRANVILLE	SC FRILEUSE
AL DEVILLE MAROMME	S SOTTEVILLE CC
FC EU	OH TREFILIERIES NEIGES
ES PLATEAU FOUCARMONT	MONT SAINT AIGNAN FC
GRAND QUEVILLY FC	FC ST ETIENNE DU ROUVRAY

Le FC FEMININ ROUEN PE étant qualifié pour la finale régionale Futsal, le match FC ROUEN PLATEAU EST – SC OCTEVILLE est remis à une date ultérieure.

COUPE U14 FÉMININE à 8

La Commission procède au tirage des 1/8 de finale de la compétition ; les matchs sont programmés le **samedi 25 Février 2023 à 14h00** se déroulent sur le terrain du club premier nommé.



En cas d'occupation du terrain, les rencontres seront inversées.

RECEVANT	VISITEUR
HAVRE CAUCRIAUVILLE	AS MADRILLET CHÂTEAU BLANC
ENT GRAND COURONNE CLEON	STADE GRAND QUEVILLY
FC ROUEN PLATEAU EST	OLYMPIA'CAUX
AS YMARE	SC OCTEVILLE
US EPOUVILLE	FC ST ETIENNE DU ROUVRAY
AS OURVILLE	OH TREFILERIES NEIGES
CMS OISSEL	FUSC BOIS GUILLAUME
MONT SAINT AIGNAN FC	FC BOUCLE DE SEINE

Le FC FEMININ ROUEN PE étant qualifié pour la finale régionale Futsal, le match FC ROUEN PLATEAU EST – OLYMPIA'CAUX est remis à une date ultérieure.

En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime).

La Présidente de la Commission,
Mme Sadia SALEM

Le Secrétaire de la commission,
M. Philippe GRISEL